

**Arrêté temporaire de restriction de circulation
Rue de Kerdelvas et Rue du Cosquer
Branchements eaux usées
N°ARR2017-022**

Le Maire de la Commune de PORSPODER,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2213.1 et L 2213.2,

Vu le Code de la Route et notamment l'article R 225,

Vu la demande du 20 juin 2017 adressée par l'entreprise MARC SA sollicitant l'autorisation d'effectuer les travaux de branchements d'eaux usées, rue de Kerdelvas et Rue du Cosquer ;

Considérant qu'en raison de ces travaux, il y a lieu d'apporter des restrictions de circulation afin de garantir la sécurité des usagers aux alentours et sur son parcours,

Vu l'intérêt général ;

ARRETE

Article 1er : Du 29 juin jusqu'à la fin des travaux, la circulation des véhicules de toute sorte sera interdite « route barrée » et le stationnement interdit :

- sur le 1^{er} tronçon de la Rue de Kerdelvas, jusqu'au carrefour avec Hent ar Roch Vras,
- sur le 1^{er} tronçon de la Rue du Cosquer, jusqu'au Chemin de Meslan ;

Les déviations seront mises en place par l'entreprise MARC SA.

La signalisation sera adaptée suivant l'avancement du chantier.

L'accès des services de secours devra être possible pendant toute la durée du chantier.

L'accès des riverains à leur propriété devra également être possible.

Article 2 : La signalisation de restriction et de déviation sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire.

La signalisation de restriction et de protection du chantier est à la charge et sous la responsabilité de l'entreprise MARC SA.

Article 3 : Pendant les périodes d'inactivité du chantier, notamment de nuit et les jours non ouvrables, la signalisation sera adaptée aux seules restrictions de circulation qui seront maintenues.

Article 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Ploudalmézeau.



Fait à PORSPODER, le 22 juin 2017

Le Maire,
Jean-Daniel SIMON